ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 37929

Texte de la question

M Roland Leroy appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les modalites de repartition du reliquat national de litrages sur les ventes directes du lait. Les professionnels s'inquietent des modalites de repartition en souhaitant que celles-ci ne favorisent pas certaines entreprises ou regions en depassement. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour une repartition equitable de ce reliquat.

Données clés

Auteur : M. Leroy Roland
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37929
Rubrique : Lait et produits laitiers
Ministère interrogé : agriculture
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1084